

Les Cahiers
du CRH

Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques

Archives

21 | 1998

1. Pour une histoire comparée du voeu // 2. Les
Cagots

La question des « cagots » du Béarn. Proposition d'une nouvelle piste de recherche

Benoît Cursente



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2521>

DOI : 10.4000/ccrh.2521

ISSN : 1760-7906

Éditeur

Centre de recherches historiques - EHESS

Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 1998

ISSN : 0990-9141

Référence électronique

Benoît Cursente, « La question des « cagots » du Béarn. Proposition d'une nouvelle piste de recherche », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 21 | 1998, mis en ligne le 20 avril 2009, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/ccrh/2521> ; DOI : 10.4000/ccrh.2521

Ce document a été généré automatiquement le 1 mai 2019.

Article L.111-1 du Code de la propriété intellectuelle.

La question des « cagots » du Béarn. Proposition d'une nouvelle piste de recherche

Benoît Cursente

- 1 Ma contribution ne prétend pas émaner d'un chercheur qui s'adonnerait particulièrement à la résolution de ce que l'on nomme volontiers au sud de la Garonne « le mystère des cagots » ou « l'énigme des cagots ». Je tiens donc à souligner d'emblée que je tiens pour fondamentaux les deux travaux qui ont été récemment publiés sur cette question, et qui viennent d'ailleurs couronner une vieille et inégale historiographie que je me dispense d'énumérer ici¹. Le livre de Françoise Bériac, version réécrite d'une thèse d'État, donne une interprétation finalement assez traditionnelle du phénomène. Celui d'Alain Guerreau et du docteur Yves Guy est un essai qui tourne délibérément le dos à la lecture habituelle des faits, et qui met en connexion le phénomène des cagots avec l'histoire sociale englobante, ainsi que le précise le sous-titre. Je me borne à proposer ici, successivement, quelques reconsidérations critiques et une hypothèse nouvelle.
- 2 La démarche d'Alain Guerreau me paraît s'imposer, et je fais mienne l'idée selon laquelle les cagots émergent dans le contexte de la difficile et tardive accession d'une société archaïque à la « modernité féodale ». Cependant ma pratique de recherche (avec notamment une fréquentation intensive des Archives Départementales des Pyrénées-Atlantiques, abrégées désormais en ADPA), conjuguée avec les travaux longtemps inédits d'un scrupuleux érudit de la Gascogne gersoise, l'abbé Gilbert Loubès², me conduisent à considérer comme insuffisamment fondés certains chaînons de la démonstration d'Alain Guerreau :
 - la géographie du phénomène, telle que l'a cartographiée Alain Guerreau reflète – par la force des choses – les inégalités quantitatives et qualitatives des ressources documentaires et l'inégal avancement de leur dépouillement. Le dépouillement complet des sources notariées du Gers, enfin publié par Gilbert Loubès, dans son ouvrage de synthèse, fait apparaître que la Gascogne gersoise présente une densité de l'implantation des « capots » qui n'a rien à envier à celle des « cagots » du Béarn ;

• or dans cette zone prévaut une coutume de partage égalitaire, ce qui rend caduques la connexion établie entre l'émergence des cagots et l'exclusion des cadets par un régime successoral inégalitaire (Guerreau, *op. cit.*, p. 101). En contradiction avec les idées jusqu'ici admises³, je pense avoir montré que⁴ :

- antérieurement au premier tiers du XIII^e siècle prévalait partout, entre Pyrénées et Garonne, un système de partage égalitaire ;
- le système des sociétés à maisons du piémont occidental des Pyrénées, loin de provenir d'un passé immémorial (préhistorique ou an-historique), est une élaboration du XIII^e siècle ;
- Plusieurs études micro-historiques du fonctionnement d'une société à maisons du piémont béarnais aux XIV^e et XV^e siècles ont achevé de me convaincre que l'esprit des pratiques familiales n'était pas l'exclusion, mais l'intégration des cadets dans un véritable système : toutes les stratégies de reproduction ou d'expansion mises au jour leur donnent un rôle actif

⁵.

3 D'autres points de la démonstration d'Alain Guerreau méritent à mon sens d'être affinés ou quelque peu modulés.

• L'isolement des pays de l'Adour, fortement souligné, est depuis la seconde moitié du XI^e siècle, devenu très relatif. La participation des Béarnais à la *Reconquista* (expéditions militaires et peuplement) a été massive : les documents des deux versants en apportent de multiples témoignages. La convergence des itinéraires de pèlerinages, vers Compostelle, vers le Somport et Roncevaux, a provoqué un flux dont les cartulaires, l'hagiographie, comme la production sculptée confirment l'impact.

• Si « l'incastellament » des pays de l'Adour a été tardif et peu profond, cette région a bien connu, aux XI^e et XII^e siècles, un fort mouvement « d'encellulement » entendu, hors des hautes vallées, comme un maillage seigneurial sans guère d'interstices se superposant à une trame paroissiale serrée.

4 En bref, je ne nie aucunement l'archaïsme et les retards de cette région, mais je pense qu'il convient d'en donner une vision plus nuancée.

5 Les études précitées sont incluses dans un travail de recherche qui a été présenté en 1994 à l'université de Toulouse-le Mirail dans le cadre d'un dossier d'habilitation : *Du casal à l'ostau. Habitat, société, pouvoirs dans la Gascogne médiévale*⁶. Durant toute cette recherche, je le confesse, la question des cagots ne m'a guère tourmenté. Cependant, peu avant le bouclage, un scrupule s'est fait jour : « et les cagots dans tout ça ? ». J'ai repris mon dossier et, à ma grande surprise, je me suis aperçu que le puzzle que j'achevais tant bien que mal de reconstituer comportait un blanc dans lequel la question des cagots semblait étonnamment bien s'emboîter. C'est cet angle d'attaque nouveau, sur lequel j'ai, depuis le jour de ma soutenance, un peu réfléchi (mais pas suffisamment encore), que je présente ici.

6 Faute de documents inédits, la méthode qui me paraît la bonne est celle qu'a mise en pratique Alain Guerreau : superposer une cartographie de l'implantation des cagots avec des faits relevant de la société englobante de façon à révéler des corrélations éclairantes. Je me rallie tout à fait, soit dit en passant aux propositions de pondération proposées par Alain Guerreau pour cartographier des listes qui sont, toutes, légèrement différentes entre elles.

7 Le fait d'histoire sociale qui m'apparaît décisif est celui du servage (appelé ici « questalité »), dont mon travail retrace la paradoxale trajectoire. En quelques lignes, voici le résumé de ma démonstration⁷ :

- Jusqu'au début du XIII^e siècle, la société gasconne est une société « casalière » – en langue occitane, les tenanciers du casal sont les « casalers ». C'est sur la base de la possession du casal que s'est opéré le premier compromis féodal. Moyennant reconnaissance du *servicium* dû aux seigneurs, la paysannerie aisée des villages continue à dominer une strate de paysans pauvres. En d'autres termes la rente foncière échappe assez largement à l'aristocratie ;
 - dans le courant du XIII^e siècle, cette société est, dans le piémont, bouleversée. Utilisant le droit savant qui assimile *servicium* et servitude, les puissants mettent fin à la médiatisation de la population rurale par les tenants-casaux. Un nouveau compromis voit le jour, dont les castelnaux et les bastides sont la projection matérielle. Les tenants-casaux qui n'acceptent pas la fin de leurs privilèges en venant peupler les bourgs deviennent des questaux, des serfs. À l'inverse, dans les hautes vallées, les maîtres des casaux conservent leur position dominante. À partir du tout début du XIV^e siècle, on aperçoit les contours de la classe des « botoyers », qu'ils continuent d'ailleurs à dominer bien au-delà du terme académique du Moyen Âge.
- 8 La corrélation entre la quasi absence de cagots dans les hautes vallées béarnaises (Aspe, Ossau, Barétous) et la présence d'une société de pasteurs-paysans de condition libre a bien été notée. Je n'y reviens pas : point ou peu de cagots dans ce secteur où l'élite des « casalers » continue de dominer le prolétariat des « botoyers » (à deux exceptions près, dans la vallée d'Aspe). L'explication qui semble aller de soi est la suivante : il s'agit d'une société d'hommes libres, et à l'inverse il y a des cagots là où existent des serfs, en gros dans le piémont.
- 9 Or, je pense que l'histoire sociale de cette région s'avère autrement complexe. Mes recherches permettent d'établir que les questaux du piémont (indifféremment appelés « casalers ») sont, *socialement*, les homologues des « casalers » d'Aspe ou d'Ossau, mais sont, *juridiquement*, tombés en servitude : eux aussi exercent une domination sur la strate la plus pauvre de la paysannerie (l'équivalent des *borders* anglais).
- 10 Les hasards de la conservation des documents permettent de porter un éclairage très vif sur deux secteurs du Béarn, le bailliage de Sauveterre et celui de Montaner :
- l'enquête sur les serfs du bailliage de Sauveterre ordonnée en 1387 permet à l'historien d'opérer une radiographie extrêmement précise d'une poche de questalité⁸. Dans les deux tiers environ des villages des environs de Sauveterre, la majorité des chefs de famille sont des questaux alias « casalers ». Or c'est uniquement dans un seul de ces villages de serfs – Rivehaute – qu'il est fait mention de la présence d'un cagot dans la seconde moitié du XIV^e siècle.
 - une enquête publique de 1357 (ADPA, E 358) dans les environs de Montaner apporte un jour très cru sur l'engloutissement d'un ancien monde : les questaux (ou « casalers ») se sont (vainement) plaints auprès du vicomte du déguerpissement des « botoyers » (sous-tenanciers) et des « esterlos » (cadets chasés), qu'ils exploitent en les faisant contribuer au paiement de la quête, vers des localités pourvues de franchises. Or, là encore, ces six localités concernées correspondent à autant de blancs dans l'implantation des cagots.
- 11 Deux remarques : dans l'un ou l'autre cas, ces villages de tenants-casaux correspondent à un habitat totalement dispersé : en d'autres termes il n'existe pas l'indispensable référence spatiale à la séparation que constitue le noyau aggloméré et, généralement, l'enceinte ; dans tous les documents de la seconde moitié du XIV^e siècle qui distinguent les

statuts des sujets fiscaux (ADPA, E 309, E 317), le « crestiaa » figure à la fin de la liste des libres.

12 Quelle est dès lors l'hypothèse que je propose ?

13 Il y a eu concomitance de deux phénomènes :

- La nucléarisation de l'habitat de la Gascogne (castelnaux, bastides, bourgs comtaux) qui se situe à une date exceptionnellement tardive (2^e moitié du XIII^e siècle), et avec un enjeu qui est la fin de la médiatisation de la paysannerie pauvre par les élites paysannes (ce qui implique l'égal accès de tous aux ressources collectives). La géographie de cette nucléarisation, plus ou moins durable, est, globalement, celle du phénomène cagot.
- Comme l'a bien relevé Alain Guerreau, la mise en place du peuplement par bourgs, s'effectue à un moment où s'opère la ségrégation des lépreux, soit ici la seconde moitié du XIII^e siècle.

14 Or, divers indices textuels (donations pieuses) attestent que la dualité « casalers »/« botoyers » n'était pas seulement une opposition économique *having/having not*, mais qu'elle était ressentie comme l'ordre naturel de cette société. De temps immémorial, un « botoyer » vaut un demi « casaler ». Et voici qu'il devient d'un seul coup son égal.

15 Il me paraît inévitable que la recomposition accélérée de cette société froide se soit doublée d'une crise d'identité profonde. Pour parler comme les ethno-psychologues, « la transformation rapide du modèle social identificatoire » a entraîné une « perturbation du référent identitaire »⁹. Le lépreux-crestian-cagot va assumer naturellement la charge d'une altérité détruite.

16 « Crestian », il est clairement membre du peuple de Dieu, et il bénéficie même dans la société terrestre de la liberté naturelle des enfants de Dieu ; il est donc un miroir dans lequel les autres baptisés peuvent lire leur propre identité. Mais, sa souillure le sépare de la communauté des ancêtres qui légitime celle des vivants (*apartheid* cimitériel) ; il le sépare aussi de la communauté des vivants (séparation que matérialise un établissement *extra-muros*). Cet habitat écarté est sans nul doute lié au tabou de la souillure. Il ne manque pas d'évoquer, dans les premiers temps, l'ancienne structure de peuplement par casal, désormais assimilée à un statut méprisé ; il le sépare enfin, plus généralement, des jeux fondamentaux de la société terrestre :

- le jeu des noms de maison, condition d'accès à la citoyenneté (le cagot, jusqu'au XVI^e siècle n'est jamais désigné par un nom de maison) ;
- l'échange matrimonial (dans l'absolu)... autant d'interdits qui correspondent aux conquêtes des sous-tenanciers !
- la pleine jouissance de la terre (de façon à vrai dire théorique, voir cagot de Moumour). Dans la pratique, les « crestians » sont de minuscules propriétaires élevant un petit troupeau, mais ils sont définis, non comme seigneurs » d'une maison, mais maîtres « mestes » d'un métier artisanal, très souvent charpentiers. En somme, le cagot bâtit la maison que le « voisin » possède : le cagot *fait*, le voisin *est*.

Façon de frapper d'infamie des métiers artisanaux qui tendaient à la fin du XIII^e siècle, dans la fièvre de construction des villes neuves, à prendre une place qui risquait de mettre en cause l'ancienne hiérarchie sociale ? Hypothèse...

17 Je suis enclin à supposer que les anciens « botoyers » n'ont pas été les derniers à promouvoir la ségrégation des cagots qui permettait de greffer la nouvelle barrière entre citoyens et non-citoyens de la communauté sur le puissant tabou de la souillure. Le

« crestian » assumant « l'identité négative » des non-citoyens, aurait ainsi fait fonction de verrou garantissant le non-retour à l'ordre social aboli.

18 Observations finales sur les limites actuelles de mes propositions

- Mon hypothèse laisse intacts des pans essentiels du raisonnement d'Alain Guerreau sur l'archaïsme des structures de la Gascogne antérieurement au XIII^e siècle.
- Elle rejoint ce que Françoise Bériac avance par intuition, sans pouvoir la connecter à une situation sociale correspondante : « ils sont l'autre par rapport auquel une communauté peut localement prendre conscience de son existence ou l'affirmer » (*op. cit.*, p. 432)
- Ma réflexion devra encore se nourrir de vastes lectures et de discussions approfondies. En premier lieu sur l'arrière-plan économique-social des représentations holistes de l'inégalitarisme¹⁰.
- Pour formuler cette hypothèse, je n'en suis pas pour autant partisan d'une explication monocausale ni fixiste. Je suis persuadé que l'importance des différents facteurs a varié dans le temps, et que la perception des hommes de la fin du XIV^e siècle n'était déjà plus celle de leurs ancêtres de la fin du XIII^e, et que cette perception différait sensiblement de celle qui prévaudra au XVI^e siècle. Le fait qu'on ne trouve plus à la fin du XIV^e siècle de corrélation absolue entre la présence des casaliers et l'absence de « crestians » découlerait simplement de la ductilité du phénomène.

NOTES

1. Alain Guerreau et Yves Guy, *Les Cagots du Béarn. Recherches sur le développement inégal au sein du système féodal européen*, Paris, Édition Minerve, 1988 ; François Bériac, *Des lépreux aux cagots*, Bordeaux, Fédération historique du Sud-Ouest, 1990.
2. Gilbert Loubès, *L'Énigme des cagots*, Bordeaux, Éditions Sud-Ouest, 1995, carte, p. 30.
3. Publications de Paul Ourliac ; et thèse de Jacques Poumarède, *Les Successions dans le sud-ouest de la France au Moyen Âge*, Paris, Presses universitaires de France, 1971.
4. Benoît Cursente, *Des maisons et des hommes. La Gascogne médiévale*, Toulouse, Presses universitaires de Toulouse-le Mirail, 1998.
5. Notamment : Benoît Cursente, « Les cadets de Moumour à la fin du Moyen Âge. Un exemple atypique » in *Terres et hommes du Sud. Hommage à P. Tucoo-Chala*, Pau, 1992, p. 213-234.
6. Une version allégée de ce travail a été publiée en 1998, *supra*, note 4.
7. « Puissance, liberté, servitude. Les "casaliers" gascons au Moyen Âge », in *Histoire et sociétés rurales*, n° 6, 2^e em. 1996, p. 31-50.
8. Paul Raymond, « Enquête sur les serfs du Béarn au XIV^e siècle », *Bull. Soc. Sc. Lettres et Arts de Pau*, t. VII, 1877-1878, p. 121-313.
9. Je signale l'existence, dans cette perspective, d'un important travail universitaire que je suis réticent à suivre : Raimond-François Fouraste, *Analyse ethno-psychologique des identités basque et pyrénéenne*, thèse, université de Toulouse-le Mirail, 1988, 5 vol.
10. Louis Dumont, « *Homo hierarchicus* ». *Le système des castes et ses implications*, Gallimard, Paris, 1966, p. 205-206, rappelle l'importance, à propos du système indien des castes, de « la distinction entre les occupants de plein droit, possesseurs en somme du terroir originels, ou par conquête ou par attribution, et les occupants "inférieurs" ou tolérés par les premiers... ».